

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE

Numéro SIRET : **21510446400015**

POSTE COMPTABLE : **DGFIP CHALONS BANLIEUE**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE**

ANNEE 2018

Code INSEE 21510446400	COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP 2018
----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	680
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	378,10	0,00
2	Produits des impositions directes / population	265,64	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	550,25	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 126,73	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	120,09	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	39,60%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	68,71%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	204,76%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	451 304,32	374 173,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 929 470,90
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		451 304,32	1 303 643,90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	594 332,25	1 061 930,40
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	173 841,95	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 293 756,20	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 061 930,40	1 061 930,40
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 513 234,72	2 365 574,30

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	96 400,00	0,00	102 400,00	102 400,00	102 400,00
012	Charges de personnel	96 764,00	0,00	101 811,00	101 811,00	101 811,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	37 900,00	0,00	37 900,00	37 900,00	37 900,00
Total des dépenses de gestion courante		251 064,00	0,00	257 111,00	257 111,00	257 111,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		251 064,00	0,00	257 111,00	257 111,00	257 111,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	400 082,60		178 497,46	178 497,46	178 497,46
042	Opérations d'ordre entre section (5)	328,00		15 695,86	15 695,86	15 695,86
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		400 410,60		194 193,32	194 193,32	194 193,32
TOTAL		651 474,60	0,00	451 304,32	451 304,32	451 304,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 451 304,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	1 546,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	242 126,00	0,00	231 707,00	231 707,00	231 707,00
74	Dotations et participations	111 364,00	0,00	111 266,00	111 266,00	111 266,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes de gestion courante		385 036,00	0,00	374 173,00	374 173,00	374 173,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		385 036,00	0,00	374 173,00	374 173,00	374 173,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		385 036,00	0,00	374 173,00	374 173,00	374 173,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 929 470,90

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 303 643,90

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

194 193,32

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	49 830,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	467 054,49	169 641,95	61 935,25	61 935,25	231 577,20
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	530 397,00	530 397,00	530 397,00
	Total des dépenses d'équipement	516 884,49	173 841,95	594 332,25	594 332,25	768 174,20
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	516 884,49	173 841,95	594 332,25	594 332,25	768 174,20
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	516 884,49	173 841,95	594 332,25	594 332,25	768 174,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

293 756,20

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 061 930,40

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	55 200,00	0,00	309 185,00	309 185,00	309 185,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	55 200,00	0,00	309 185,00	309 185,00	309 185,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	33 638,94	0,00	92 953,93	92 953,93	92 953,93
1068	Excédents de fonctionnement (9)	81 452,99	0,00	465 598,15	465 598,15	465 598,15
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	115 091,93	0,00	558 552,08	558 552,08	558 552,08
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	170 291,93	0,00	867 737,08	867 737,08	867 737,08
021	Virement de la section de fonct. (4)	400 082,60		178 497,46	178 497,46	178 497,46
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			15 695,86	15 695,86	15 695,86
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	400 082,60		194 193,32	194 193,32	194 193,32
	TOTAL	570 374,53	0,00	1 061 930,40	1 061 930,40	1 061 930,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 061 930,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

194 193,32

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	102 400,00		102 400,00
012	Charges de personnel	101 811,00		101 811,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
65	Autres charges gestion courante	37 900,00		37 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	15 695,86	15 695,86
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		178 497,46	178 497,46
Dépenses de fonctionnement - Total		257 111,00	194 193,32	451 304,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

451 304,32

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	530 397,00		530 397,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	4 200,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipements versés	2 000,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	231 577,20	0,00	231 577,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		768 174,20	0,00	768 174,20

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

293 756,20

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 061 930,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	1 200,00		1 200,00
73	Impôts et taxes	231 707,00		231 707,00
74	Dotations et participations	111 266,00		111 266,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		374 173,00	0,00	374 173,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	929 470,90
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 303 643,90
---	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	92 953,93	0,00	92 953,93
13	Subventions d'investissement	309 185,00	0,00	309 185,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		15 695,86	15 695,86
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		178 497,46	178 497,46
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		402 138,93	194 193,32	596 332,25

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	465 598,15
---	-----------------------------------	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 061 930,40
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	96 400,00	102 400,00	102 400,00
60611	Eau & assainissement	600,00	600,00	600,00
60612	Energie-électricité	18 000,00	18 000,00	18 000,00
60621	Combustibles	11 000,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien		2 000,00	2 000,00
60632	F. de petit équipement	10 000,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières & fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Contrats prestations services	5 500,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615232	Réseaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6161	Assurance multirisque	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions		4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions		300,00	300,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunication	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	9 500,00	9 500,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts & taxes		500,00	500,00
012	Charges de personnel	96 764,00	101 811,00	101 811,00
6332	Cotisations au FNAL	60,00	80,00	80,00
6333	Participat° à la format°prof.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 586,00	460,00	460,00
6338	Autres impôts & taxes	170,00	140,00	140,00
6411	Personnel titulaire	50 000,00	64 000,00	64 000,00
6413	Personnel non titulaire	15 000,00	4 000,00	4 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	8 600,00	15 000,00	15 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	700,00	230,00	230,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	598,00	351,00	351,00
6458	Cotisations autres organismes	250,00	250,00	250,00
6475	Médecine du travail	800,00	800,00	800,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	15 000,00	15 000,00
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	20 000,00	15 000,00	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	37 900,00	37 900,00	37 900,00
6531	Indemnités élus	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6535	Formation élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	7 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		251 064,00	257 111,00	257 111,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		251 064,00	257 111,00	257 111,00
023	Virement à la sect° d'investis.	400 082,60	178 497,46	178 497,46
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	328,00	15 695,86	15 695,86
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	328,00	15 695,86	15 695,86
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		400 410,60	194 193,32	194 193,32
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		400 410,60	194 193,32	194 193,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		651 474,60	451 304,32	451 304,32

+

RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	451 304,32
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services	1 546,00	1 200,00	1 200,00
70311	Concessions dans les cimetières	46,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	1 500,00	1 200,00	1 200,00
73	Impôts et taxes	242 126,00	231 707,00	231 707,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	158 868,00	157 036,00	157 036,00
73112	C.V.A.E.	22 141,00	23 598,00	23 598,00
73221	FNGIR		41 073,00	41 073,00
7323	Reverst prélèvt produit des jeux	41 117,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	11 000,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	9 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	111 364,00	111 266,00	111 266,00
7411	Dotation forfaitaire	71 568,00	69 653,00	69 653,00
74121	Dot Solidarité rurale	11 242,00	12 011,00	12 011,00
742	Dotations aux élus locaux	2 962,00	2 972,00	2 972,00
748313	Dotat° compensat° réforme TP	21 620,00	21 620,00	21 620,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	181,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	78,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 243,00	1 086,00	1 086,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 470,00	3 924,00	3 924,00
75	Autres produits gestion courante	30 000,00	30 000,00	30 000,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		385 036,00	374 173,00	374 173,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		385 036,00	374 173,00	374 173,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		385 036,00	374 173,00	374 173,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	929 470,90
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 303 643,90
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	49 830,00	0,00	0,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	20 250,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 580,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		2 000,00	2 000,00
204172	EPL : Bâtiments et installation		2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	467 054,49	61 935,25	61 935,25
2111	Terrains nus	8 000,00	0,00	0,00
2117	Bois,forêts	3 500,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres		2 000,00	2 000,00
21311	Hôtel de ville		11 200,00	11 200,00
21318	Autres bâtiments publics	127 828,94	34 181,25	34 181,25
2151	Réseaux de voirie	18 681,60	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	267 354,91	1 600,00	1 600,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	17 586,18	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	10 211,76	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage	1 152,60	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	1 000,00	5 584,00	5 584,00
2158	Autres matériels & outillage	1 000,00	0,00	0,00
21721	Plantations d'arbres	2 683,30	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.		220,00	220,00
2184	Mobilier		5 000,00	5 000,00
2188	Autres immo corporelles	8 055,20	2 150,00	2 150,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201801 (5)		530 397,00	530 397,00
Total des dépenses d'équipement		516 884,49	594 332,25	594 332,25
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		516 884,49	594 332,25	594 332,25
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
	Charges transférées (9)		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		516 884,49	594 332,25	594 332,25

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2018
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

	+
RESTES A REALISER 2017 (11)	173 841,95
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	293 756,20
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 061 930,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	55 200,00	309 185,00	309 185,00
1312	Subv.équip.transf.régions		37 540,00	37 540,00
1313	Subv.équip.transf.département		87 548,00	87 548,00
1318	Autres		9 000,00	9 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	55 200,00	175 097,00	175 097,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		55 200,00	309 185,00	309 185,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	115 091,93	558 552,08	558 552,08
10222	FCTVA	33 638,94	92 953,93	92 953,93
1068	Excédents de fonctionnement	81 452,99	465 598,15	465 598,15
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		115 091,93	558 552,08	558 552,08
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		170 291,93	867 737,08	867 737,08
021	Virement de la section de fonct.	400 082,60	178 497,46	178 497,46
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		15 695,86	15 695,86
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
280421	Privé : Biens mobiliers, mat.		15 695,86	15 695,86
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		400 082,60	194 193,32	194 193,32
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		400 082,60	194 193,32	194 193,32
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		570 374,53	1 061 930,40	1 061 930,40

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 061 930,40
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201801

LIBELLE : Aménagement nouvelle mairie

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	530 397,00	^b 530 397,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	32 103,00	32 103,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	32 103,00	32 103,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	498 294,00	498 294,00	
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	498 294,00	498 294,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 309 185,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	309 185,00
1312	Subv.équip.transf.régions	0,00	37 540,00
1313	Subv.équip.transf.département	0,00	87 548,00
1318	Autres	0,00	9 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	0,00	175 097,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-221 212,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	173 841,95	D001 293 756,20	467 598,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		287 147,25	III 287 147,25
Ressources propres externes de l'année (a)		92 953,93	92 953,93
10222	Dotations Fonds divers Réserves	92 953,93	92 953,93
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		194 193,32	194 193,32
280421	<i>Privé : Biens mobiliers, mat.</i>	15 695,86	15 695,86
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonct.</i>	178 497,46	178 497,46

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	287 147,25	0,00	0,00	465 598,15	752 745,40

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	467 598,15
Ressources propres disponibles	IV	752 745,40
Solde	V = IV - II (6)	+ 285 147,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2018
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	0	1	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	2	3	3	0	3
Adjoint technique	C	1	2	3	3	0	3
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	3	4	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE - 21 - COMMUNE ST GERMAIN LA VILLE	BP	2018
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	461 500,00	0,000	12,020	0,000	55 472,30	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	490 100,00	0,000	10,000	0,000	49 010,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57 600,00	0,000	13,120	0,000	7 557,12	0,000
Cotisation foncière des entreprises	349 900,00	0,000	12,860	0,000	44 997,14	0,000
TOTAL	1 359 100,00	0,000			157 036,56	0,000

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Maire,
A Saint-Germain-La-Ville, le 16/04/2018
Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Saint-Germain-La-Ville, le 16/04/2018

Date de convocation :

Les membres du Conseil municipal,

Madame DROUIN Françoise	
Madame SAUFFRIGNON Catherine	
Madame VINCENT Denise	
Madame BILLAUDEL Aurélie	
Madame DUCROS Nathalie	
Madame MORILLON Kavita	
Monsieur BERGER Philippe	
Monsieur LESAIN Denis	
Monsieur MOUTON Alain	
Monsieur PIGAULT Ludovic	
Monsieur ROBIN Sébastien	
Monsieur HERISSANT Etienne	
Monsieur PARJOIE Jean-Pierre	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Monsieur SCHULLER René	
Monsieur VERT David	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.16 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.17 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
p.18 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.19 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
A8 - Etat des charges transférées
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
B1.3 - Etat des contrats de credit-bail
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
p.20 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.21 C1 - Etat du personnel
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.23 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
C3.2 - Liste des établissements publics créés
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.24 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.25 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)